



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 13 octobre 2016

**NO 10**

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

**« Pour affichage »**

## **NÉGOCIATION**

Chères consœurs, chers confrères,

Après près d'un an soit, le 11 novembre dernier, la partie patronale nous a conviés afin de présenter sa proposition globale devant régir les nouvelles conditions de travail qu'elle voudrait voir adopter pour la prochaine convention collective.

Étant très conscient et soucieux du contexte économique et des enjeux actuels, le syndicat fut pourtant très pondéré et réaliste dans ses demandes. Malgré ce fait, la partie patronale nous présente une offre qui d'entrée de jeu, nous paraît arrogante et irrespectueuse, considérant l'accroissement de la lourdeur et de la complexité de la tâche depuis 2010.

Malgré le recul subi par l'ensemble des employés de l'état, le gouvernement se montre encore plus insatiable à l'endroit de ses agents de protection de la faune et de l'ensemble des agents de la paix du Québec.

En plus des reculs significatifs imputables aux jours de maladie qui passeraient de 12 à 10, du régime de retraite, dont la pénalité découlant d'un départ anticipé qui augmenterait considérablement et qui ferait passer l'âge d'éligibilité de 60 à 61 ans, cette offre salariale représente une humiliation sans précédent.

L'offre salariale proposée, qui est en deçà de ce qui a été consenti à l'ensemble du front commun, démontre le peu de considération que le gouvernement accorde aux conditions dans lesquelles nous exerçons notre travail quotidiennement et aux résultats pourtant éloquents qui en découlent.

/2

Sans faire état de l'ensemble de la proposition, voici l'offre salariale :

Période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 = 0  
Période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 = 1,5 %  
Période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 = 1,75 %  
Période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 = 2 %  
Période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 = 0

De plus, aucune révision de la relativité n'est prévue, malgré que la complexité de notre tâche et l'imputabilité se soient vues considérablement accrues au cours des 6 dernières années.

Nous avons aussi dû faire face à une fin de non-recevoir à nos demandes relatives au support des agentes et agents aux prises avec des démêlés en déontologie policière. Ceci démontre incontestablement le renoncement à considérer notre statut d'agent de la paix malgré toute l'imputabilité que ce statut engendre. Face à une telle offre, nous ne comptons pas demeurer inactifs.

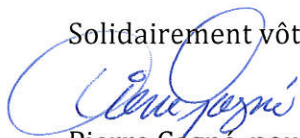
Nous faisons donc appel à toutes et tous nos collègues à travers la province, afin d'être solidaires et de faire comprendre à l'employeur que nous sommes fiers (es) et que nous méritons mieux. Nous vous demandons donc de soutenir vos représentants en portant fièrement votre casquette rouge dès aujourd'hui, dénonçant ainsi que la protection de la faune est dans la mire du gouvernement.

Nous sommes déjà à mettre en place un comité d'action qui dressera différents autres modes d'expression de notre insatisfaction. Vous devez aussi vous préparer à accroître les moyens de visibilité de façon graduelle, afin de faire comprendre à l'employeur que nous tenons fermement à être reconnus à notre juste valeur et à préserver nos acquis si péniblement obtenus par le passé. Démontrons que le travail des agentes et agents de protection de la faune au Québec est autre que celui de percepteurs d'amendes.

Nous vous rappelons aussi que d'exprimer votre insatisfaction par les moyens déterminés par le syndicat, constitue un droit fondamental prévu par les chartes et les lois. Toutes formes de menaces ou d'empêchements à l'exercice de ce droit constituent alors une entrave à l'exercice de celui-ci.

Nous sollicitons donc votre soutien et vous demandons de faire preuve de solidarité afin que vos représentants puissent obtenir la reconnaissance que vous méritez.

Solidairement vôtre,



Pierre Gagné pour

Le comité de négociation :

Martin Perreault, Steve Cléroux, Alexandre Faucher